

Compte rendu du CHSCT du 28 janvier 2020

« ON VOUS DEMANDE QUELQUE CHOSE, À VOUS !!!? »

Toulouse, le 6 février 2020

Vous trouverez sur notre site la déclaration liminaire : <http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article474>

La réponse de la DRFiP à notre déclaration liminaire par M. Chatail :



« Concernant les panneaux de bois et la fermeture au public de la rue des Lois lors du rassemblement, c'est la première fois que vous faites un appel aux autres secteurs professionnels, j'assume les mesures de sécurité ». La CGT a répondu par l'exemple de la cinquantaine de manifestants de tous horizons qui ont parcouru, en décembre, l'ensemble des étages des bâtiments de la Cité administrative avec sifflets, casseroles ... sans qu'aucun incident ne soit intervenu, sans qu'aucun centimètre carré de moquette n'ait disparu ! **Nous sommes des militants, pas des casseurs ni des voyous !!!**

Sur les photos prises dans la salle de réunion de la rue des Lois : « *Qu'auriez vous dit si nous étions aller prendre des photos dans votre local syndical ?* ». Notre local contient bien des documents confidentiels relatifs à des collègues que nous accompagnons lorsque le travail les met parfois en difficulté mais il est fermé à clé. La salle de la rue des Lois, elle, était ouverte aux quatre vents. Nos camarades de Solidaires ont publié un tract sur le sujet et tout un chacun a pu se rendre compte que la confidentialité des documents exposés était toute relative ...

Quant à la propriété privée de travaux effectués dans le cadre d'une réunion, nous vous invitons à verser une prime à chacun des participants pour les rémunérer de leurs droits d'auteurs, en regard de la plus-value qu'elles / ils ont apporté à la « conduite du changement » (en rajoutant une petite surprime à celles / ceux qui ont dénoncé nos camarades !)

Concernant « l'invitation » de notre représentant en CHSCT à la suite du GT du 13 décembre 2019 ; M. Chatail avait dit qu'il y reviendrait quand nous évoquerions le point « agents en difficulté » inscrit à l'ordre du jour. Il ne l'a pas fait. Un manque d'arguments peut -être ? Pas de réponse non plus sur le fait que MM. Perrin ou Chatail auraient dû être présents au groupe de travail...



Point sur les défibrillateurs

L'assistante de prévention de la DRFiP nous a informés que jusqu'en 2021, les électrodes des défibrillateurs sont fonctionnelles. Les batteries ont une durée de vie de cinq ans. Il y a un tableau de suivi très précis à la direction. **La CGT a proposé la pause d'une étiquette sur chaque défibrillateur, comme pour les extincteurs, qui mentionne les dates de changement des électrodes et batteries.**

Il a été convenu de commandes supplémentaires de défibrillateurs pour la brigade des Douanes de Blagnac, pour le restaurant administratif de l'ENFiP et le bâtiment D de la cité administrative

Point sur les exercices d'évacuation :

Nous avons regretté l'absence d'un tableau de synthèse. La proposition a été faite par la DRFiP d'une réunion de l'encadrement de chaque service, pour récapituler les directives de sécurité en cas d'évacuation.



La dernière sollicitation de la centrale incendie sur le site de Ranguell montre qu'elle présente des défaillances, qui sont à vérifier. L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a précisé que, outre les exercices d'évacuation, il est important que soient répertoriés sur chaque site les dispositifs de coupure de gaz, d'électricité, de vérifier si les portes coupe-feu fonctionnent et ne sont pas entravées dans leur fonctionnement. Il note qu'il existe de nombreux bâtiments où ne sont pas affichées les consignes de sécurité, ou dans lesquels la liste des serre-file et guide-file n'est pas mise à jour. Répondant à la proposition de la DGFIP de recours à une entreprise privée pour effectuer certains exercices incendie, il a précisé que ces préconisations d'organisation lui semblaient plus opportunes. Il a également insisté sur la nécessité d'assurer une continuité dans la formation des agents.

Selon nous, lorsqu'on prétend se soucier autant de la sécurité des biens et des personnes (en matière de rassemblement revendicatif devant un bâtiment), on doit en priorité se préoccuper de la sécurité incendie ! L'INRS précise dans sa documentation que **sept entreprises sur dix ayant subi un incendie disparaissent dans l'année qui suit le sinistre.** L'ISST a notamment conseillé aux directions la lecture de la note INRS ED 6230 qui rappelle des éléments pour établir les consignes de sécurité incendie, les plans d'évacuation et d'intervention associés ainsi que des recommandations pour les porter à la connaissance des agents (vous retrouverez cette note sur notre site internet local à l'appui de ce compte rendu).

Agents en difficultés

M. Chatail, pour la DRFiP, a introduit le débat : une fiche donnant des statistiques relatives aux collègues concernés sera communiquée et nous remettrons également au CHSCT la fiche de procédure demandée par la CGT dans sa déclaration liminaire. Une collègue, Mme Delhom a été recrutée à la RH et sera chargée de prendre contact avec ces agents. Elle travaillait auparavant à la DIRECCTE et est chargée de deux autres missions, le « nouveau réseau de proximité » et le travail à distance. Une quatrième mission pourrait lui être confiée.

La CGT a rappelé les faits à l'origine de notre demande de ce groupe de travail. Lors du 1er GT, ce n'était pas précis. Suite au suicide d'un collègue, sa famille a fait une demande préalable au ministère des Finances qui n'a pas répondu. L'avocat de la famille a déposé ensuite un mémoire après avoir saisi le tribunal administratif de Toulouse. À ce moment là, il y a eu un contre mémoire du ministère, puis un mémoire en réponse de l'avocat de la famille. L'administration n'était pas représentée à l'audience du TA. Le tract que la CGT a publié ne comportait aucun nom, on ne peut donc pas nous reprocher de « chercher des coupables ». Nous avons rencontré l'ancien DRFiP qui n'était pas au courant du dossier. Nous avons rencontré M. Perrin, qui a fait le choix de rencontrer la famille. **Nous sommes un peu « chagrin » de voir que les fiches de procédures promises pour début janvier par la DRFiP ne sont toujours pas disponibles (ça veut donc dire qu'elles n'existaient pas !)** . Nous ne comprenons pas non plus que vous ayez décidé que ces dossiers soient désormais soumis à la seule gestion de la DG, le lien humain étant selon nous indispensable dans la prise en compte de ces dossiers délicats et cette méthode revient tout de même à déjuger le service RH local.

**Souffrir au travail
N'EST PAS
une fatalité !**

Vous trouverez sur notre site le courrier adressé à ce sujet au directeur régional, dénonçant les attermoissements constatés (<http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article478>)

Morceaux choisis du débat sur le sujet des risques psycho sociaux :

DRFiP : le but du groupe de travail est le même pour nous (traduire : la direction), c'est que cela ne se reproduise plus.

CGT : quelle sera la part consacrée dans l'emploi du temps de Mme Delhom aux agents en difficultés ?

DRFiP : je ne peux vous le dire.

CGT : pourra-t-on avoir communication de la lettre de mission de Mme Delhom ?

DRFiP : oui.

CGT : nous souhaitons un recensement des agents non présents dans les services (CLM, CLD ...)

DRFiP : oui

CGT : le psychologue clinicien qui est intervenu dans notre instance a beaucoup évoqué l'influence de l'organisation du travail sur les RPS et le guide des RPS de la direction générale en traite de manière assez détaillée dans sa fiche 8. Nous n'abordons quasiment jamais cette problématique dans les CHSCT.

DRFiP : l'organisation du travail relève du comité technique.

CGT : de toutes les manières, l'objectif du gouvernement étant de supprimer CT et CHSCT et de les regrouper (en les affaiblissant bien sûr) dans une même instance, la question se posera différemment dans les années futures.

Le président du CHSCT, avec sa casquette de directeur régional des Douanes, a, lui, affirmé que le contenu de la fiche 8 du guide des RPS avait toute sa place dans l'analyse de ce risque particulier au sein de son administration (vous retrouverez cette fiche sur notre site internet local à l'appui de ce compte rendu). Cette intervention démontre si besoin était une forte propension dans la volonté de l'encadrement de la DRFiP 31 à ne pas s'emparer de la dimension « organisation du travail » dans son impact sur la santé des agents. Nous regrettons une nouvelle fois que l'axe privilégié par cette direction soit celui de la prévention tertiaire.



Dans cette volonté d'axer l'orientation sur cette prévention primaire, la CGT, avec l'ensemble des OS, a adopté une formation des cadres DRFiP et Douanes par M. Charazac (le psychologue clinicien cité plus haut) financée par le CHSCT.

Projet immobilier sur les sites de direction rue des Lois et place Occitane

Le représentant de la DRFiP a présenté ce point mis à l'ordre du jour pour avis.

« C'est la fin de la réorganisation de la place Occitane : intégration du Pôle national des ressources humaines (PNRH) et de la Paierie départementale. Le planning des travaux est en cours de réalisation et mérite d'être affiné. Les travaux auront lieu par phase et nous installerons les services au fur et à mesure. La hall de la place Occitane sera évoqué avec l'ensemble des services. Il y aura toujours une caisse avec du numéraire et ces travaux auront lieu après l'été. Nous travaillons avec un acousticien. Nous présenterons prochainement un dossier complet sur l'accueil de ce site »

La CGT est intervenue largement sur ces projets :

Extraits de notre intervention :

« D'une manière générale.

D'une part, le projet concernant les deux immeubles de direction de la DRFiP 31 a été concerté dans un premier temps dans le cadre d'un groupe de travail de cadres. Nous souhaitons avoir les débats et conclusions dudit groupe de travail. Nous pensons que vous n'avez rien à cacher.

D'autre part, il n'y a aucune **fiche d'impact** !

Enfin, **pas de ratio avant/après** pour la rue des Lois / place Occitane !

Pour l'immeuble de la rue des lois :

Nous déplorons que les organisations syndicales n'aient pas été destinataires **des rapports écrits et circonstanciés du médecin de prévention et de l'ISST** suite à l'envoi des projets d'aménagement le 20 novembre dernier.

Rappelons-nous le compte-rendu du GT vu au point précédemment (NB : GT du 13 décembre 2019 sur les agents en difficulté): « *Lui donner un statut (pour l'assistante de prévention) plus ambitieux en la positionnant de telle façon que **ses avis soient réellement pris en considération.*** »

Enfin, nous sommes surpris quand vous employez les termes « **les plans des projets ont été validés** ». Ce n'est pas ce qui ressort des échanges que nous avons eu avec les personnels.

Quid du secrétariat / pôle GP ?

R + 3 :

Division Secteur Public Local :

- 16 postes sur Ulysse 31, le nombre correspond aux postes nouvellement implantés. Cela veut-il dire qu'il n'y pas d'évolution prévue pour cette division ?
- Alors que le CHSCT se tient, nous venons de recevoir l'ordre du jour relatif au CTL du 6 février prochain. Il est question du transfert du service DFT de la division SPL vers le service comptabilité : ça donne quoi sur les plans ? On en parle ?

Mission Conseil aux Décideurs Publics :

- 9 postes sur Ulysse 31, mais uniquement 7 postes implantés : exit les deux conseillers aux décideurs locaux implantés en 2020 ? Quid de leur implantation dans les collectivités ? Quand allons-nous aborder cette question ? Quelle implantation et liaison de commandement ?
Pour le regroupement des grands dirigeants sur un même étage et à la queue leu leu. Nous vous soumettons non pas une citation du chanteur Bézu mais plutôt de Pierre Desproges à la réflexion : « L'intelligence, c'est le seul outil qui permet à l'homme de mesurer l'étendue de son malheur ». Nous espérons que les directeurs seront heureux ainsi regroupés !

Pour l'immeuble de la Place occitane :

Nous déplorons que les organisations syndicales n'aient pas été destinataires **des rapports écrits et circonstanciés de l'assistante de prévention, du médecin de prévention et de l'ISST** suite à l'envoi des projets d'aménagement le 4 décembre dernier.

Faut-il encore vous rappeler que c'est un site amianté → quid des travaux / cloisons et autres !?!

Nous sommes étonnés (pour une direction au pseudo-chantier exemplaire) que nous soyons encore obligés de revenir sur le sujet.

Quid du local pour l'AGRA ?

Pour la Paierie départementale :

Il est question de l'arrivée de la paierie départementale au 1^{er} septembre 2020 avec une installation au 5^{ème} étage.

- Le diable se cache dans les détails. Les plans laissent un peu songeur → pour les chefs il y a le titre et le nom. Pour les encadrants A : les initiales, et pour les agents → le vide intersidéral.
- Le diable se cache encore dans les détails : « *Le zonage et le nombre de postes de travail par zone est validé* ». Par qui ?
- Quel est le montant de l'économie annuelle du loyer versé au conseil départemental ?
- À noter qu'au-delà de l'installation des collègues, ils amènent avec eux leurs missions et notamment la caisse et le guichet. Rien là-dessus. Inquiétant sachant que l'accueil se fait 4 étages plus bas !
Quid de la caisse unique / emplois et accueil ?
- Comment est-il possible de parler de regarder les interactions sur le rdc une fois le service installé ?
- Quid de la documentation / porte qui donne sur la cage d'escalier ?

Des questions sur l'organisation du travail encore :

- le plus : le service ne sera pas sur plusieurs étages comme avant ! Mais, n'était-ce pas l'occasion de revenir sur l'organisation du travail qui laisse circonspects les personnels, notamment liée au travail très dégradé de l'ordonnateur (ex : Réseau 31).
- Le positionnement des postes de travail aurait été intéressant à voir / fenêtres et autres.
- Deux adjoints n'ont pas un accès direct aux collègues !
- Salle des commissions à disposition / salle de réunion de services pour la paierie ?

- deux postes pour EDR ou pour les « sous-marins ». N'y voyons pas là un hommage à M. Perrin. Nous parlons ici des personnels de l'ordonnateur qui travaillent pour les services des finances publiques.
- Quid du départ de Réseau 31 : 5 postes évalués au CTL du 8 octobre 2019 qui doivent rejoindre le SGC de Villefranche-de-Lauragais ? On en parle ou pas de ça ?

Des questions plus triviales alors que le point d'indice est annoncé encore gelé, au moins jusqu'à 2022 :

- coût des repas au conseil départemental / place occitane ?
- parking pour les collègues ancienne paierie / place Occitane ;
- salle de repos / petite restauration ;

Enfin, un peu de social :

- quid des heures de ménage / ancien bâtiment de la paierie ?

Réponses de la DRFiP :

« Nous ferons une fiche d'impact. Les conseillers aux décideurs locaux seront basés rue de Lois. Sur le secrétariat, il n'y en aura plus place Occitane. Il y aura un seul secrétariat pour l'ensemble des trois pôles de la rue des Lois. Sur le groupe de travail, nous vous communiquerons les éléments, notamment concernant l'accueil.

Salle de repos : il y aura une salle de repos rue des Lois qui sera créée après la fusion des SPF. Nous installerons ce type de salle (comme celle plutôt exemplaire, créé place Occitane) dans tous les immeubles où nous ferons des travaux.

L'inspecteur Santé et Sécurité a précisé qu'il avait transmis un avis technique sur ce dossier le 29 novembre 2019. Celui ci doit nous être envoyé rapidement. Il s'est même préoccupé de l'acoustique des bureaux des grands directeurs. Histoire que les personnels n'entendent pas leurs projets scélérats de destructurations des services !

Pour l'amiante, il y aura une réunion d'information. Mais comme d'habitude, pourquoi s'inquiéter ? La DRFiP a toujours fait cela dans les règles de l'art !

Pour ce qui est des ambiances thermiques (grande problématique du rez-de-chaussée de la place Occitane), le budget 723 prendra le relais sur ces points.».

Au final, la DRFiP dit aux organisations syndicales de s'estimer heureuses. Pour elles, ce point ne devait faire l'objet que d'une information et non d'un avis !

Compte tenu du manque flagrant de documentation et d'informations sur le projet, le CHSCT n'a évidemment pas pu rendre l'avis demandé.

Point budgétaire

Le CHSCT (comme à chacune de ses séances) a décidé du financement des actions proposées par lui-même et par les directions.

Au cours des échanges sur le sujet et sans aucune raison objective, M. Chatail s'est exprimé avec violence en réponse à une intervention d'un de nos représentants. « **ON VOUS DEMANDE QUELQUE CHOSE, À VOUS ?!!** » a-t-il hurlé. Le président du CHSCT lui a fait signe de se calmer. M. Chatail a présenté ses excuses en le saluant à la sortie mais **cette attitude générale de la DRFiP 31 envers la CGT commence sérieusement à poser question...**



Questions diverses

- **Coronavirus dans les aéroports** : port du masque préconisé pour les douaniers si une personne présente des symptômes. Une réunion avec l'ARS est prévue. Selon Mme Moulène, médecin de prévention, les stocks d'anciens masques sont utilisables.
- Nous avons demandé la **pose d'un hublot sur une porte à la brigade des douanes de Portet**. Le directeur des Douanes va voir avec le propriétaire de l'immeuble.
- **Problème du ménage à la DIRCOFI depuis le départ de l'agent Berkany** : la représentante de la Dircofi va revenir vers le prestataire. Demande CGT d'une prestation de rattrapage complète.
- **Ménage sur le site du Mirail** : la CGT a exprimé les difficultés des personnels de la société ISS, dont les heures d'intervention ont été diminuées. Nous allons voir avec ces salariées comment aborder cela, au besoin en prenant l'attache de l'inspection du travail.

- **La CGT a dénoncé le fait que l'avis négatif du CHSCT sur l'aéroport de Tarbes ne soit pas suivi** et que le dossier soit présenté en CT Douanes sans prise en compte du décompte total des avions atterrissants. M. Pillon a dit qu'il devait s'agir d'une erreur et vérifiera ce point.
- **DIRCOFI : un éclairage de couloir est défaillant.** Il y sera remédié rapidement.

Vos représentants CGT à ce CHSCT :

Chantal NATCHIMIE (Douane) – Stéphane BOY (DRFiP) - Christophe PAGES (Douane) – Jean-Marc SERVEL (DRFiP) – Experts : Christine STEVENS (DIRCOFI) – Boris BEAUDOIN (DRFiP)